

## **Taxe locale sur la publicité extérieure**

**Déclaration 2015**

### **Identifiant du déclarant**

Nom et prénom ou raison sociale :

Désignation de l'enseigne commerciale :

Nom et prénom du responsable :

N° SIRET :

Adresse de l'activité :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de l'activité) :

Déclare avoir installé les dispositifs indiqués dans le tableau annexé à la présente déclaration.

Certifie exacts les renseignements indiqués dans ce tableau.

Fait à

le,

Signature





# Taxe sur la publicité extérieure - Année 2015

## Tarifs

### Pour les dispositifs publicitaires non numériques

- 15,30 € par m<sup>2</sup> pour chaque surface n'excédant pas 50 m<sup>2</sup>
- 30,60 € par m<sup>2</sup> pour chaque surface de plus de 50 m<sup>2</sup>

### Pour les dispositifs publicitaires numériques

- 45,90 € par m<sup>2</sup>

### Pour les pré-enseignes

Qu'est-ce qu'une pré-enseigne ? → Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

- 15,30 € par m<sup>2</sup>

Tous ces tarifs seront réactualisés chaque année conformément aux articles L.2333-11 et L.2333-12 du code général des collectivités territoriales.